

Acte de vente pour Bertrand Maurel

28 janvier 1782

3 E 52/79

1. Ce jourd'huy vingt huitieme jour du mois de janvier
2. l'an mil sept cent quatre vingt deux avant midy,
3. pardevant les notaires royaux de la ville d'Aurillac
4. soussignés, sont comparus sieurs Jean Claude de Montboissier
5. et Baptiste de Tisserin, associés pour la direction de la troupe
6. de comediens qui sont presentement à Aurillac,
7. lesquels de gré ont delegué et transporté par les presentes
8. comm'ils deleguent et transportent a M^e Bertand
9. Morel, habitant de ladite ville d'Aurillac, cy present et
10. acceptant, à titre de pure et irrevocable vente, une montre
11. en or et un cheval agé d'environ cinq ans, poil be[y]
12. brun, et les tapisseries servants à la decoration du theatre
13. que lesdits sieurs comparants avoient en la ville de Ville-
14. franche, tous lesquels effets sont actuellement entre les
15. mains de monsieur M^e Cardouel, procureur du roy au senechal
16. et presidial de Villefranche, au moyen de ce que ledit M^e
17. Morel s'est obligé rembourser à mondit sieur le procureur
18. du roy la somme de cent trente deux livres dont monsieur le
19. procureur du roy s'etoit rendu caution pour le[s]dits sieurs comparants
20. envers le sieur Roux, negociant de Rhodès, consentent les
21. sieurs comparants que ledit M^e Bertrand Maurel retire
22. lesdits effets ensemble le titre constitutif<s> de ladite creance, en use
23. et dispose comme des choses à lui propres, car ainsi les
24. parties l'ont voulu et ont déclaré que l'objet de ladite presente
25. vente n'excede la somme de cent trente deux livres, prix
26. de la presente cession, et ont lesdites parties signé.

[Signatures] B. Teisserent
Charmes, notaire royal

Montboissier
Maurel Gineste, notaire royal